



Conseil économique et social

Distr. générale
28 février 2011
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2011

16-24 mai 2011

Rapports quadriennaux pour la période 2006-2009, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application de la résolution 1996/31 du Conseil

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Conseil international des aéroports	2
2. Association of Former United Nations Industry and Development Experts	3
3. Business Council for Sustainable Energy	4
4. Réseau juridique canadien VIH/sida	5
5. Couple to Couple League International	7
6. Alliance coopérative internationale	8
7. Mental Disability Rights International	10
8. Centre national des enfants disparus et exploités	12
9. Rambhau Mhalgi Prabodhini	13
10. Saviya Development Foundation	14



1. Conseil international des aéroports

Statut consultatif spécial accordé en 1974

I. Introduction

Le Conseil international des aéroports est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de favoriser la coopération entre les aéroports membres ainsi qu'avec d'autres partenaires de l'aéronautique mondiale, y compris des organisations gouvernementales, des compagnies aériennes, des associations de navigation aérienne et des constructeurs d'avions. Les grands domaines d'activité du Conseil portent sur les aspects suivants : sécurité aéroportuaire; sécurité aérienne; protection de l'environnement en aviation; planification, conception et exploitation des aéroports; économie aéroportuaire; facilitation et services et technologies de l'information aéroportuaire. Le Conseil a un statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et compte 575 membres exploitant plus de 1 630 aéroports dans 179 pays et territoires. En 2009, les aéroports membres du Conseil ont accueilli 4,8 milliards de passagers et pris en charge 80 millions de tonnes de fret et de courrier et 74 millions de décollages ou d'atterrissages d'avion.

Buts et objectifs du Conseil

Au cours de la période considérée, le Conseil a présenté les vues des aéroports membres et s'est principalement employé à promouvoir le développement de l'aviation civile internationale. Ses priorités sont les suivantes : sûreté, sécurité, économie aéroportuaire, services clients et viabilité de l'environnement.

II. Coopération avec des organismes des Nations Unies

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Conseil continue de renforcer sa coopération avec l'OACI et l'organe de formation de cette dernière, dans le cadre d'accords précédemment conclus portant sur la formation du personnel aéroportuaire et de nouveaux accords visant à développer et perfectionner les stages de formation à la sécurité aéroportuaire. Le Conseil entretient une étroite coopération avec l'OACI et assiste à toutes les assemblées triennales et conférences internationales de l'OACI, où il représente les aéroports du monde entier. Au cours de la période à l'examen, les experts du Conseil ont contribué aux travaux et assisté aux réunions de nombreux groupes, comités et groupes d'étude ou de travail de l'OACI. Le Conseil maintient des contacts avec d'autres institutions et organismes spécialisés des Nations Unies s'occupant de questions d'intérêt mutuel et, notamment, avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

2. Association of Former United Nations Industry and Development Experts

Statut consultatif spécial accordé en 2002

I. Introduction

L'Association of Former United Nations Industry and Development Experts se compose de spécialistes de renommée internationale de différents domaines originaires de divers pays qui ont contribué aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. L'association est dotée du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et est accréditée auprès du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial.

A. Buts et objectifs de l'association

L'association a pour mission de mettre l'expérience professionnelle de ses membres au service des pays en développement, aux fins de l'exécution des programmes et projets prioritaires de ces derniers. Elle coopère également avec des organismes des Nations Unies, des organes intergouvernementaux, des gouvernements et des entreprises.

B. Changements importants intervenus dans l'association

En vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, l'association s'est fixé de nouveaux objectifs mondiaux de façon à réorienter ses activités et programmes, y compris en matière de mobilisation, dans les domaines de l'environnement, de l'énergie propre et renouvelable et de la sécurité alimentaire.

II. Contribution de l'association aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période à l'examen, l'association a fait des déclarations à toutes les sessions du Conseil du développement industriel et aux Conférences générales de l'ONUDI. Ses interventions ont porté sur les principaux points de l'ordre du jour ayant trait à la réalisation des objectifs. L'association a également révisé un chapitre d'un ouvrage rédigé par l'ONUDI sur le Protocole de Montréal.

B. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'association continue à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire par ses activités de mobilisation ainsi qu'en formulant des propositions concrètes

visant à accélérer leur réalisation lors de ses interventions aux sessions du Conseil du développement industriel et aux Conférences générales de l'ONUDI. Elle a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières et a participé et présenté des documents à deux de ses conférences. Elle a coopéré avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a établi un document de réflexion sur le développement des petites et moyennes entreprises en Afrique, après avoir été priée par l'Union africaine, en 2009, d'apporter son assistance à cet égard en prévision d'une réunion d'un groupe d'experts.

3. Business Council for Sustainable Energy

Statut consultatif spécial accordé en 2006

I. Introduction

L'organisation a pour mission de réduire la pollution et de favoriser le recours à des ressources énergétiques diverses, variées et sûres, au moyen de méthodes fondées sur le jeu du marché. Grâce au réseau qu'elle a établi aux niveaux national et international, elle traite des questions liées aux changements climatiques, au financement international de l'énergie, à l'équité fiscale en matière d'énergie propre et au développement des marchés mondiaux.

Buts et objectifs de l'organisation

Dans les activités qu'elle mène au niveau national aussi bien qu'international, l'organisation s'emploie à promouvoir des stratégies de nature à accélérer l'utilisation des technologies énergétiques propres qui ont un bon rendement et font appel à des sources d'énergie renouvelables, ainsi que le recours au gaz naturel. Sur le plan international, l'organisation plaide en faveur d'un solide accord international sur les changements climatiques pour l'après-2012, portant sur des méthodes faisant appel aux lois du marché, telles que le mécanisme pour un développement propre et les systèmes de plafonnement et d'échange, ainsi que de compensation des émissions de carbone. Elle préconise également un cadre de financement international qui favorise, à l'échelle mondiale, le transfert de technologies et les investissements en faveur de technologies et de projets énergétiques propres, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités susceptibles d'instaurer des conditions propices à l'obtention d'investissements en faveur de l'énergie propre, des droits de propriété intellectuelle qui stimulent l'innovation et les investissements dans des technologies propres et la participation du secteur privé à la conception et la mise en œuvre des systèmes de l'après 2012. L'organisation a pour mission de représenter de façon crédible et unifiée l'industrie mondiale de l'énergie durable lors des débats internationaux sur les changements climatiques. Elle officialise l'alliance stratégique qu'elle a établie avec le Conseil et l'Australian Clean Energy Council et représente des entreprises et des organisations du monde entier.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le principal domaine d'action de l'organisation a trait à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation a été représentée aux réunions de la Convention Cadre et de ses organes subsidiaires dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention, en vue de promouvoir l'utilisation des technologies énergétiques propres qui existent et le rôle bénéfique que ces dernières peuvent jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Ses représentants ont fait des déclarations avant les séances plénières. Outre les 12^e et 15^e sessions de la Conférence des Parties à la Convention et les sessions (de la 24^e à la 30^e) de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, l'organisation a également participé aux cinquièmes sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. L'organisation a parrainé ou coparrainé en marge des réunions susmentionnées plusieurs manifestations portant sur divers thèmes.

B. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 7. L'organisation contribue indirectement au développement durable par ses activités de mobilisation, en préconisant des politiques nationales et un accord international qui auraient pour effet immédiat de réduire les émissions de gaz à effet de serre préjudiciables au climat et aux ressources naturelles qu'ont en commun tous les pays. La transition des pays vers un avenir comportant peu d'émissions de carbone renforcerait la viabilité de notre planète, créerait des emplois dans le domaine des technologies énergétiques propres et améliorerait la qualité de vie des habitants de la planète.

4. Réseau juridique canadien VIH/sida

Statut consultatif spécial accordé en 2002

I. Introduction

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables face à l'épidémie, au Canada et dans le monde.

Buts et objectifs de l'organisation

Un monde où les droits humains et la dignité des personnes vivant avec le VIH/sida et des autres personnes touchées par l'épidémie sont respectés et réalisés; et où les lois et politiques favorisent les efforts de prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien à prodiguer aux personnes vivant avec le VIH/sida.

II. Contribution du Réseau aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Pendant la période à l'examen, l'organisation a : a) rédigé et publié conjointement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) un recueil des « meilleures pratiques » concernant les actions judiciaires visant à défendre les droits humains relatifs au VIH, intitulé « La poursuite des droits : études de cas sur le traitement judiciaire des droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH » (2006); b) conseillé l'ONUSIDA sur les lois régionales relatives au VIH au cours d'une réunion tenue à Dakar en juillet 2007 à laquelle ont participé des parlementaires, des organisations de la société civile et des représentants de l'ONUSIDA; c) fourni à Genève, en octobre et novembre 2007, des conseils de portée internationale à l'ONUSIDA et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la criminalisation de la transmission du VIH, ainsi qu'une assistance, en août 2008, aux fins de l'établissement du document de politique générale de l'ONUSIDA intitulé « Politique générale : criminalisation de la transmission du VIH »; d) participé à la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants tenue à Vienne en mars 2008; e) participé à la première réunion de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions aux voyages liées au VIH, tenue à Genève en avril 2008; f) fourni des conseils à l'Office des Nations Unies à Vienne sur l'examen « Au-delà de 2008 » de la politique mondiale de lutte contre la drogue effectué par la Commission des stupéfiants.

Le Réseau a également participé à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida organisée au Siège de l'ONU en juin 2006. Un représentant accrédité de l'organisation a également pris part aux 50^e et 54^e sessions de la Commission de la condition de la femme, y compris à des activités informelles organisées en marge.

A. Coopération avec des organismes des Nations Unies

Le Réseau a collaboré avec l'ONUSIDA en apportant une assistance technique, notamment en élaborant des propositions avec l'appui de l'ONUSIDA et du PNUD, et a mis au point l'Échange de connaissances sur le VIH/sida et le droit, un site Web multilingue permettant d'échanger des informations et documents relatifs au VIH/sida, au droit et aux droits humains et de mettre en contact des défenseurs des droits de l'homme du monde entier et de fournir des informations à de multiples et divers usagers. En 2009, l'organisation a apporté une assistance technique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre d'un projet d'évaluation et de réforme de la législation mené en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan

visant à renforcer « l'accès universel » aux moyens de prévention du VIH, ainsi qu'aux soins, traitements et soutien nécessaires.

B. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 6. Le Réseau participe à des projets visant par exemple à renforcer les capacités et à apporter une assistance technique aux ONG traitant de questions relatives au sida dans le domaine du droit et des droits de l'homme dans divers pays, dont le Botswana, la Chine, la Géorgie, le Malawi, la Fédération de Russie, la Thaïlande, l'Ukraine et la Zambie. Il a mis au point des moyens d'information et d'action législatifs fondés sur les droits humains visant à promouvoir les droits des femmes dans le contexte du VIH/sida et les droits humains des personnes atteintes de pharmacodépendance. Le Réseau s'emploie à réformer le droit de la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'au Canada, de façon à faciliter l'accès des pays en développement à des médicaments contre le VIH/sida d'un prix plus abordable et à remédier à d'autres problèmes de santé publique. Il continue à plaider, au Canada ainsi que dans le cadre de l'examen périodique universel, en faveur de l'accès des consommateurs de drogues et des détenus à des services de santé scientifiquement fondés.

5. Couple to Couple League International

Statut consultatif spécial accordé en 1998

I. Introduction

Couple to Couple League International enseigne la méthode naturelle de planification familiale et encourage les couples à utiliser cette méthode dans divers pays du monde. L'organisation mène son action principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Argentine, Colombie, Honduras, Mexique, République bolivarienne du Venezuela et Paraguay), ainsi qu'au Cameroun, en République tchèque, en Inde et en Pologne.

Buts et objectifs de l'organisation

Couple to Couple League International (CCLI) a pour vocation de promouvoir la chasteté au sein du mariage, de faire connaître la méthode naturelle de planification familiale et de préconiser son application, d'enseigner l'allaitement maternel et de favoriser sa pratique, de renforcer la famille grâce à un plus grand recours à la méthode naturelle de planification familiale et de contribuer à la mission de l'Église catholique, qui est d'enseigner la vérité divine sur l'amour, le mariage et la sexualité.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

A. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 5. Pendant la période à l'examen, la Ligue a, malgré ses moyens financiers très restreints, dispensé des cours sur la méthode naturelle de planification familiale à des couples du Cameroun, de Colombie, du Honduras, d'Inde et du Mexique, qui ont ainsi appris à déterminer les périodes de fécondité et d'infécondité du cycle de procréation de la femme et par conséquent à différer ou éviter de manière responsable une grossesse. La méthode de planification familiale naturelle préconisée par l'organisation est efficace à 99 %. L'organisation explique aussi que l'allaitement maternel a pour effet de différer la fécondité de la femme, et comment les femmes peuvent détecter le retour de la fécondité, qu'elles aient choisi l'allaitement maternel ou l'allaitement artificiel. En dernier lieu, les couples apprennent également comment les règles nutritionnelles élémentaires ont un impact bénéfique sur le cycle de la fécondité et la santé en général.

6. Alliance coopérative internationale

Statut consultatif général obtenu en 1946

I. Introduction

Fondée en 1895, l'Alliance coopérative internationale fédère, représente et sert les intérêts de coopératives du monde entier et regroupe ainsi près d'un milliard de personnes par l'intermédiaire de ses 245 organisations membres de 89 pays. Elle dispose de bureaux régionaux pour l'Afrique, les Amériques, la région Asie-Pacifique et l'Europe et assure le fonctionnement d'organisations sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de la banque, des droits des consommateurs, de la pêche, de la santé, du logement, de l'assurance et de la production des travailleurs.

A. Buts et objectifs de l'Alliance

L'Alliance a pour objectif de promouvoir et de renforcer les coopératives autonomes dans le monde. Elle a renforcé ses liens avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées de cette dernière en participant aux travaux du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC), dont l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont également membres.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Dans ses nouveaux statuts adoptés en 2008 et révisés en 2009, l'Alliance a réaffirmé l'importance de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et de soutenir l'action de cette dernière.

II. Contribution de l'Alliance aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'Alliance apporte son appui aux travaux de l'ONU sur des questions techniques ayant trait aux coopératives et aux activités que celles-ci mènent pour remédier à divers problèmes économiques et sociaux. Elle met à disposition ses compétences techniques et mobilise ses adhérents dans le cadre de la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du rapport biennal du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social (A/64/132). L'Alliance a contribué à la mise au point de la note d'information sur les coopératives établie par le Secrétariat, qui a accompagné le questionnaire envoyé aux États Membres dans le cadre de l'élaboration du rapport du Secrétaire général de 2009 sur les coopératives. Elle appuie également l'action de l'ONU en publiant tous les ans des déclarations à l'occasion de la Journée internationale des coopératives et de la Journée internationale de la femme. Ces déclarations sont distribuées auprès de plus de 2 000 organisations membres et partenaires qui en assurent ensuite la diffusion à l'échelon national et local dans toutes les langues. L'Alliance a commencé à planifier et coordonner ses activités avec le Secrétariat à la suite de la proclamation par l'Assemblée générale de l'Année internationale des coopératives dans sa résolution 64/136.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

En mai 2006, l'Alliance a apporté un soutien technique à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales aux fins de l'organisation à Shanghai (Chine) d'une réunion d'un groupe d'experts sur les coopératives et l'emploi. Elle a participé à diverses sessions de la Commission du développement durable et de la Commission de la condition de la femme. Elle a également pris part à la réunion du groupe d'experts sur le thème des coopératives dans un monde en crise, organisée à l'occasion de l'Année internationale des coopératives, et a donné son avis sur les objectifs, résultats escomptés, programmes et activités, ressources nécessaires et partenariats relatifs à l'Année internationale.

B. Coopération avec des organismes des Nations Unies

Pendant la période à l'examen, l'Alliance et le Bureau international du Travail (BIT) se sont partagés les services d'une personne occupant un poste de responsabilité qui a appuyé les travaux du Service des coopératives du BIT, y compris le programme de coopération technique pour l'Afrique. L'Alliance a contribué à plusieurs publications établies conjointement avec le BIT et a participé à la quatorzième réunion régionale du BIT pour l'Asie, organisée en 2007. Un représentant du BIT a pris la parole lors de l'assemblée générale du Bureau tenue en 2007 et de son assemblée régionale pour les Amériques organisée en 2008. L'Alliance a participé aux activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2007, qui l'ont conduite à approfondir son action dans ce domaine. Elle est représentée au sein de divers comités de la FAO et du Codex Alimentarius de l'OMS et fournit des conseils techniques sur les travaux de

la FAO ayant trait aux coopératives des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Elle est en contact régulier avec l'OMS, par l'intermédiaire de son organisation sectorielle consacrée à la santé.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1. L'Alliance gère un certain nombre de programmes de renforcement de capacités des coopératives des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Elle a également publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté de 2006 et 2007 et a lancé en coopération avec le BIT un site Web consacré à la coopération contre la pauvreté (<http://www.ica.coop/outofpoverty>).

Objectif 3. L'Alliance a, dans ses nouveaux statuts récemment adoptés, réaffirmé qu'elle avait pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de la prise de décisions et des activités du mouvement coopératif.

Objectif 6. La stratégie de lutte contre le VIH/sida de l'Alliance est mise en œuvre à l'échelon régional dans la région Asie-Pacifique et en Afrique.

Objectif 7. L'Alliance attire l'attention des coopératives sur la question du développement durable et des changements climatiques, y compris par l'adoption de résolutions aux assemblées générales de 2007 et 2009. Elle a également mis en place en Europe et sur le continent américain des programmes régionaux d'adaptation aux changements climatiques.

7. Mental Disability Rights International

Statut consultatif spécial accordé en 2006

I. Introduction

Mental Disability Rights International est une organisation internationale de défense des droits de l'homme qui a pour mission de faire valoir les droits des personnes atteintes d'incapacités mentales. L'organisation expose les mauvais traitements infligés aux enfants et adultes handicapés, forme des militants et collabore avec des groupes de pression qui s'emploient à obtenir des réformes durables dans leurs pays respectifs. Les comptes rendus établis par l'organisation ont attiré l'attention de la communauté internationale sur des violations des droits de l'homme commises dans 25 pays d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et des Amériques, notamment par la diffusion de vidéos sur CNN, ainsi que dans les émissions Nightline d'ABC, Dateline de NBC et BBC World News et dans d'autres médias du monde entier. L'action de l'organisation a été présentée dans le New York Times Magazine et ses campagnes de mobilisation ont fait l'objet d'éditoriaux du New York Times et du Washington Post. L'American Association of Persons with Disabilities a décerné le prestigieux prix Henry A. Betts au fondateur et Directeur général de l'organisation, Eric Rosenthal, pour son rôle de pionnier dans le domaine de la défense à l'échelle internationale des droits fondamentaux des personnes handicapées et a déclaré que l'adoption récente par l'Organisation des Nations Unies de la Convention relative aux droits des personnes handicapées était en

grande partie due à l'action que ce dernier menait en vue de faire reconnaître les droits des personnes handicapées comme droits de l'homme.

Buts et objectifs de l'organisation

La priorité de l'organisation est de mener campagne à l'échelle mondiale contre le placement en institutions des enfants handicapés.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

En 2007, le Directeur général et le Directeur associé de l'organisation ont contribué à l'établissement du rapport de 2008 du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, qui portait sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels (A/HRC/7/11). En 2007 et 2008, l'organisation a présenté au Comité des droits de l'enfant des informations et documents portant sur les violations commises en Serbie. En avril 2010, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé à être informé des comptes rendus publiés par les médias sur l'action menée par l'organisation en Serbie, en vue de dispenser une formation sur la question au personnel des Nations Unies.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires

Un consultant de l'organisation a participé aux septième et huitième sessions du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Le Directeur général et le Directeur associé de l'organisation ont témoigné des sévices infligés aux enfants handicapés constatés par l'organisation en Serbie devant le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, au cours du séminaire consacré au droit de ne pas être torturé et aux personnes handicapées, organisé par le Haut Commissariat à Genève en décembre 2007. Le Directeur du bureau de l'organisation en Serbie a témoigné des violations de droits commises en Serbie lors de la 41^e session du Comité contre la torture, tenue à Genève en novembre 2008, ainsi qu'à la conférence de haut niveau sur la prévention de la torture en Serbie, tenue à Belgrade en mars 2009.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a activement contribué à la rédaction, à la mise en œuvre et au suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant.

8. Centre national des enfants disparus et exploités

Statut consultatif spécial accordé en 2002

I. Introduction

Le Centre national des enfants disparus et exploités fournit, aux États-Unis, des services aux familles et aux spécialistes de la question, en vue de prévenir l'enlèvement, la mise en danger et l'exploitation sexuelle d'enfants.

A. Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation coopère avec le Département de la justice des États-Unis pour localiser les enfants portés disparus, combattre l'exploitation sexuelle des enfants et prévenir les mauvais traitements qui leur sont infligés. Elle a été chargée par le Congrès des États-Unis d'effectuer 20 activités précises.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

La loi intitulée *Post-Katrina Emergency Management Reform Act* (loi relative à la prise en charge des situations d'urgence après l'ouragan Katrina), promulguée en 2006, a fait du Centre la principale organisation chargée de réunir les familles en cas de grandes catastrophes ou tragédies nationales. Elle a pour vocation de créer et de gérer le nouveau Centre national de localisation des enfants en cas de situation d'urgence. Dans le cadre de la mission générale qui consiste à réunir les enfants et leurs parents ou tuteurs, l'organisation est investie des fonctions suivantes : a) établir une ligne téléphonique gratuite à laquelle puissent être signalés les cas d'enfants déplacés; b) créer un site Web qui diffuse des informations sur les enfants déplacés; c) déployer du personnel chargé de recueillir des informations sur les enfants déplacés sur les lieux d'une catastrophe; d) communiquer au public des sources d'information supplémentaires; e) s'associer aux forces de maintien de l'ordre fédérales, étatiques et locales en cas de grande catastrophe se produisant aux États-Unis; et f) orienter les personnes signalant des cas d'adultes déplacés vers l'organisme du ministère de la justice chargée de la question et la liste nationale et le système de localisation des familles en cas d'urgence.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le Centre continue à appuyer et promouvoir la mission des Nations Unies par l'intermédiaire des divers programmes et activités qu'il mène dans le monde contre la pornographie mettant en scène des enfants et l'exploitation de ces derniers.

Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 4. L'organisation consacre une partie importante de ses ressources à l'initiative mondiale visant à éliminer la pornographie infantile. Les travaux de sa

coalition financière contre la pornographie infantile ont donné lieu à la création de la Coalition financière européenne ainsi que de la Coalition financière Asie-Pacifique contre la pornographie infantile.

9. Rambhau Mhalgi Prabodhini

Statut consultatif spécial obtenu en 2006

I. Introduction

Rambhau Mhalgi Prabodhini s'emploie à renforcer la démocratie en accroissant le pouvoir d'action des élus à tous les niveaux, ainsi que des membres du personnel des organisations de la société civile et s'adresse au public dans le cadre de programmes de formation, de recherche et de sensibilisation.

A. Buts et objectifs de l'organisation

Le renforcement de capacités, la recherche et les activités de sensibilisation constituent les principaux moyens d'action de l'organisation.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Le renforcement de la division internationale de l'organisation du fait des fonctions de communication et de sensibilisation qui lui ont été confiées dans le cadre du Programme mondial de gestion des eaux de ballast de l'OMI et du PNUD constitue le changement le plus important qui soit survenu.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'organisation contribue à la réalisation de la mission des Nations Unies en renforçant la démocratie et en accroissant le pouvoir d'action de la société civile, par exemple en formant des ressources humaines de nature à assurer une gouvernance démocratique efficace. L'organisation a participé au débat de haut niveau de 2010 du Conseil économique et social, tenu au Siège de l'ONU, au cours duquel elle a fait une déclaration.

Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1. L'organisation, qui vient en aide aux familles d'agriculteurs qui se sont suicidés, a entrepris en 2007 un projet spécial intitulé Annadata Sukhi Bhava (Que la personne qui nourrit la famille vive de façon satisfaisante), destiné à subvenir aux besoins des veuves et à assurer l'éducation de leurs enfants.

10. Saviya Development Foundation

Statut consultatif spécial obtenu en 1998

I. Introduction

La Saviya Development Foundation est une organisation caritative à but non lucratif axée sur la collectivité, qui a été fondée en 1991 pour répondre aux besoins élémentaires des familles à bas revenus et établir une société prospère imprégnée de valeurs morales, de dignité et de respect de soi. Elle a pour ambition d'instaurer une société civile prospère et cultivée en renforçant le pouvoir d'action de la société civile et pour mission de répondre aux besoins élémentaires de la collectivité et de défendre les droits de l'homme en adoptant une approche participative.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation vise à combattre la pauvreté en répondant aux besoins élémentaires de la population et en créant des emplois. Elle œuvre en faveur du développement socioéconomique, de la préservation et de la mise en œuvre de l'environnement et de la réinsertion des personnes ayant des besoins particuliers. Elle facilite l'accès aux soins de santé par des programmes de sensibilisation et en répondant aux besoins élémentaires en matière d'assainissement. Elle vise à développer les compétences des jeunes au moyen de l'éducation spécialisée et de la formation technique. Elle participe également à la préparation aux catastrophes et aux secours, à la prévention des conflits et à l'édification de la paix, à l'amélioration de la situation des femmes, à la satisfaction des besoins élémentaires de la collectivité, à l'amélioration de la santé mentale à l'échelle de la collectivité et à la promotion des connaissances qu'ont les populations rurales de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'organisation met l'accent sur la mobilisation sociale et communautaire en vue de combattre la pauvreté et de renforcer l'autonomie, la confiance en soi et la sécurité sociale.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation a participé à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la première session spéciale du Comité des sciences et technologies tenue à Istanbul (Turquie) en novembre 2008.

B. Coopération avec des organismes des Nations Unies

L'organisation coopère avec le PNUD, la FAO, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1. L'organisation a recensé dans la province du Sud de Sri Lanka 7 500 personnes vivant dans des familles à bas revenu qui n'ont pas d'emploi ou de revenus adéquats. Des formations techniques, formations à la création d'entreprise et prêts pour créer de petites entreprises ou activités commerciales ont été accordés aux jeunes.

Objectif 3. Depuis 2008, l'organisation apporte une assistance économique aux femmes à bas revenus du district sri lankais de Galle et leur a notamment fourni 112 vaches, 80 chèvres, 400 poulets, du matériel agricole, de l'engrais, des semences et des plantes. Une formation a également été dispensée sur de nouvelles techniques agricoles, des méthodes de culture viables et l'utilisation d'engrais. L'organisation a établi un centre de formation technique des femmes à des activités non traditionnelles, telles que la fabrication d'aluminium.

Objectif 5. L'organisation a lancé dans le district de Galle un programme visant à fournir à 428 femmes atteintes de troubles mentaux des médicaments, des services d'aide psychologique et, si besoin est, l'accès à une clinique psychiatrique.

Objectif 6. L'organisation dispose d'un programme de sensibilisation au VIH en direction des femmes candidates à la migration et d'un programme de prévention du VIH auprès des consommateurs de drogue. Un centre, comprenant des services de soins du VIH et de prévention de la toxicomanie, a également été établi.

Objectif 7. L'organisation gère un programme de conservation des zones humides à Madu Ganga (Sri Lanka). Elle organise chaque année des concours d'art et de rédaction à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.